

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 6 janvier 2025 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 20 décembre 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 6 janvier 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle le Goff et Mathieu Courtade

Absents : Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, Madame Maud Marini, De Arcangelis Bruno et Madame Turon Labar fabienne

Monsieur Garcia Hyacinthe est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2024
2. Délibération FAR pour la débroussailleuse et le souffleur
3. Délibération FAR pour les bornes incendie
4. Délibération FAR pour le pare feu informatique
5. Délibération FAR pour l'acquisition du terrain n°678
6. Délibération FAR pour la réfection de la toiture de l'église
7. Délibération pour les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent
8. Délibération pour la proposition d'assiette de coupe de bois – exercice 2025
9. Projet statut de l'association « solidarité Adour Madiran »
10. Référent « moustique tigre » à la demande de l'ARS

Questions diverses :

- Entretien des toilettes au Tostadium

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter, à l'ordre du jour, une délibération afin de demander une subvention pour la plaque commémorative du monument aux morts.

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2024 :

Pour donner suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2024, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

7 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération FAR pour la débroussailleuse et le souffleur :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Département (FAR) pour l'achat d'une débroussailleuse et d'un souffleur pour faciliter le travail des agents du service technique. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

3) Délibération FAR pour les bornes incendie :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Département (FAR) pour l'installation des deux dernières bornes à incendie pour finir de couvrir le village. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

4) Délibération FAR pour le pare feu informatique :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du département (FAR) pour l'installation d'un pare-feu informatique qui sera installé par la société qui gère notre parc informatique. Ce pare-feu permettra de protéger les postes informatiques de toute intrusion via le réseau internet. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

5) Délibération FAR pour l'acquisition du terrain n°678 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du département (FAR) à hauteur de 30% pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°678 qui vient en complément de la demande de subvention DETR (50%).

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, il propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le Maire.

6) Délibération FAR pour la réfection de la toiture de l'église :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la partie centrale de l'église est recouverte de tuiles en terre cuite âgées de plus de 50 ans et que celles-ci présentent un mauvais état. Aussi, afin de préserver le bâtiment et les travaux déjà réalisés, Monsieur le Maire propose de rénover la toiture. A cette fin, Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Département (FAR).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le maire

7) Délibération pour les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération permet de payer des travaux d'investissement dans l'attente du vote du budget principal dans la limite du quart du budget de l'année précédente.

En effet, en raison de la maladie du chancre coloré qui se développe sur les platanes dont ceux situés sur la parcelle à l'entrée du village (rue de Marsac), il serait souhaitable d'anticiper une replantation par de nouvelles essences d'arbres venant en remplacement des platanes abattus ou à abattre. Ces travaux de replantations doivent intervenir au mois de mars au plus tard.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

La délibération est approuvée à l'unanimité et une commission de travail se réunira le lundi 3 février 2025 à 18h00 afin de définir un projet d'aménagement (choix des essences d'arbre, insertion de mobiliers)

8) Délibération pour la proposition d'assiette de coupe de bois – exercice 2025 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du compte rendu de la commission bois qui s'est déroulée le mercredi 13 novembre 2024. Il en résulte que l'ONF propose pour l'année 2025 :

- Pour la parcelle 17 u : une coupe réglée qui consiste à abattre les platanes atteints du chancre coloré. Etant donné que cette maladie avance à grande vitesse, la commission bois propose d'abattre l'ensemble des platanes et de replanter des essences d'arbres variées comme : frêne, chêne, érable, châtaignier, noyer, arbres fruitiers et néfliers d'Allemagne. Ces plantations seront réalisées dans les intervalles des platanes pour conserver les cloisonnements.
- Pour la parcelle 7 a : une coupe secondaire est préconisée. Elle consiste à abattre certains arbres pour laisser la place au développement des jeunes arbres. Au préalable, l'entreprise de Monsieur Brun proposera un devis afin de réaliser le cloisonnement de cette parcelle. Suite à ce travail, les membres de la commission bois, l'ONF et les élus se déplaceront pour déterminer les arbres à abattre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les propositions de la commission bois et propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les propositions de la commission bois et d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'assiette de coupe de bois proposée par l'ONF.

9) Projet statut de l'association « solidarité Adour Madiran :

Monsieur le Maire propose d'étudier et d'approfondir ce sujet et de le reporter au prochain conseil municipal.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, il propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

10) Référent « moustique tigre » à la demande de l'ARS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ARS (Agence Régionale de Santé Occitanie) demande de désigner un référent « moustique tigre » comme le suggèrent les textes de référence.

Il propose à l'assemblée délibérante de nommer une personne parmi tous les conseillers et conseillères.

Après discussion, Monsieur le Maire propose Madame Le Goff Christelle.

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

11) Délibération pour demander une subvention pour la plaque commémorative aux monuments aux morts :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès de l'association FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) pour inscrire les trois noms de « Mort pour la France » sur la plaque aux monuments aux morts. Avec l'aide de Monsieur le Directeur du service départemental des Hautes-Pyrénées, ces trois personnes sont bien mentionnées « mort pour la France ». Par conséquent, c'est au bon vouloir de Monsieur le Maire de décider de les inscrire sur le monument aux morts même s'ils sont déjà inscrits dans d'autres villes. L'objectif est de refaire une plaque pour rajouter les noms des trois personnes « mort pour la France » pour garder en mémoire ces hommes nés à Tostat.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

7 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

Questions diverses :

- Entretien des toilettes du Tostadium : lors de manifestations au Tostadium, l'entretien des lieux seront de la responsabilité des organisateurs de la manifestation. Cette décision s'applique de la même manière à toutes les manifestations sur un lieu public ou privé de la commune.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 15.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Secrétaire de séance

Hyacinthe GARCIA